

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux : en exercice : 23
 Présents : 18
 Procurations : 1
 Absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la commune de BOURGS SUR COLAGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Lionel BOUNIOL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024

Présents : Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Franck GERVAIS, M. Olivier FOLCHER, M. Thomas MEISSONNIER, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Corinne MUNIER, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET, Nicolas SALLES

Absents excusés : Mme Valérie PLAGNES ayant donné procuration à Mme Sylvie PETIT, Delphine CASTAN LAHONDES, M. Martial MALIGES,

Absents : Madame Larissa FAGES, Mme Géraldine FABRE,

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

43/2024-Compléments subventions aux associations 2024

Lors du Conseil Municipal du 03 avril dernier, les subventions aux associations 2024 ont été adoptées. 6 dossiers ont été ajournés en attente de pièces complémentaires. Monsieur le Premier adjoint présente au Conseil Municipal les dernières demandes de subventions. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le premier adjoint et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le tableau de répartition des subventions ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subvention 2024	VOTE
FOOT-BALL CLUB	3 500 € 700 € Tournoi du cœur	18 « Pour » 1 « Abstention » : Evelyne ALCHER
LA QUATRETTO	1 600 €	18 « Pour » 1 « Abstention » : Evelyne ALCHER
COMITE DES FETES ET D'ANIMATION DE CHIRAC		Report. Attente du bilan comptable au 15 juin 17 « Pour » 1 « Abstention » : Evelyne ALCHER 1 « contre le report » : Franck GERVAIS
LA CHASSE MONASTERIENNE	300 €	18 « Pour » 1 « Abstention » : Evelyne ALCHER
FONDATION DU PATRIMOINE	500 €	18 « Pour » 1 « Abstention » : Evelyne ALCHER
LES AILES DU TRUC	150 €	18 « Pour » 1 « Abstention » : Evelyne ALCHER
TOTAL	6 750 €	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Bourgs sur Colagne, le 23 mai 2024

La Secrétaire de séance


Magali ROUSSET

Par délegation du Maire,
Le 1er Adjoint

Serge CHAZALMARTIN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.